

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 16 février 2023**  
**Rapporteur :**  
**Monsieur Jacques LE ROUX**

**N° 3**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 21/02/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 21/02/2023 (accusé de réception du 21/02/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Rapport d'orientations budgétaires**

**Avant le vote du budget, doit se tenir un débat relatif au rapport d'orientations budgétaires (ROB) qui président à la construction dudit budget traitant notamment des engagements pluriannuels envisagés, des orientations en matière de masse salariale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.**

\*\*\*

**« Article L2312-1 du code général des collectivités territoriales**

*Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.*

*Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.*

*Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'État dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.*

*Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. »*

Le budget de la commune est composé du budget principal et de trois budgets annexes (zones d'habitats, parkings en ouvrage et location de bâtiments), un quatrième budget annexe est en extinction, il porte les dernières parcelles à commercialiser par QBO sur les anciennes zones d'activités communales.

Le budget 2023 sera présenté au cours de la séance du conseil municipal du 30 mars 2023.

### **Le contexte économique et social**

Depuis 2020, l'addition de la crise sanitaire et des conflits géopolitiques ont généré des tensions sur les chaînes d'approvisionnement et ont provoqué une crise énergétique. Les populations sont les premières à en subir les conséquences. Ainsi, nous sommes entrés dans un cycle inflationniste qui touche les ménages de manière d'autant plus importante que la structure de leurs achats porte en priorité sur l'alimentation, le logement et le transport.

Les collectivités locales sont bien évidemment touchées par cette spirale inflationniste. Dès 2022, nous avons enregistré de nombreuses révisions des marchés publics, en particulier pour les investissements. Le niveau d'inflation (IPCH) a atteint en 2022 + 6,7 % et se répercute dans les contrats et les achats de la commune, cette inflation se poursuivra sur 2023. Il est à noter que l'évolution des prix est plus importante pour la collectivité du fait de sa structure de dépenses.

Ainsi, la ville est fortement impactée par plusieurs éléments : en premier lieu, la hausse de l'énergie, en dépit du filet de sécurité et de l'amortisseur prévu par la loi de finances. Cela vient obérer les capacités financières de la collectivité.

En second lieu, la revalorisation de la valeur du point d'indice nécessaire pour limiter l'érosion du pouvoir d'achat des agents territoriaux, s'ajoute aux charges de la ville.

En troisième lieu, l'augmentation des taux d'intérêts découlant des politiques des banques centrales de lutte contre l'inflation va peser sur le coût de l'argent et la hausse des frais financiers.

Le budget 2023 va donc s'inscrire dans ce contexte tendu financièrement.

Le contexte économique et social, c'est également une tension sur le marché immobilier qui rend difficile le parcours résidentiel pour trouver un logement, les jeunes sont particulièrement impactés qu'ils soient étudiants ou jeunes professionnels. Les politiques publiques du territoire doivent permettre de lutter contre ces tensions.

Il est enfin à noter les difficultés de recrutement que rencontrent tant les entreprises que la collectivité, avec là encore un rôle primordial de la commune et de l'intercommunalité pour permettre de lever les freins à l'activité du territoire.

## La problématique énergétique

L'exercice 2023 va s'opérer dans un contexte de fortes tensions sur le plan énergétique. Des tensions sur l'approvisionnement, qui ont conduit à mettre en place des politiques de réduction de la consommation et à anticiper des actions de délestage. Mais c'est aussi et avant tout une forte hausse du prix de l'énergie sur le marché mondial et européen. Si le coût des énergies a amorcé une décrue, la volatilité du marché de l'énergie reste d'actualité ainsi qu'une tendance plus structurelle à l'élévation des prix.

La commune de Quimper, à l'instar de la quasi-totalité des communes et EPCI du Finistère fait partie du groupement de commandes Energie porté par le SDEF. Les précédents contrats arrivaient à échéance au 31 décembre 2022. Un nouvel appel d'offres a été lancé et dans le contexte tendu de l'été, les nouveaux contrats ont conduit à des hausses comprises entre 3 à 5 fois le tarif précédent.

Concernant le gaz, les prix sont fixés pour un an et à ce stade, il ne semble pas possible de profiter de la détente des prix.

Pour l'électricité, plusieurs mécanismes sont venus amoindrir le choc budgétaire. D'une part, l'accès à l'ARENH a permis de ne pas faire porter la totalité de l'approvisionnement sur le marché libre. D'autre part, le mécanisme de l'amortisseur électricité, consistant en une prise en charge partiel par l'État de la facture vient limiter le montant de cette dernière.

		Variation 2022-2023						
		Nombre de points	Consommation (kWh)	Tarif 2022 (TTC)	Tarif 2023 (TTC)	%	coef	Mt
VQ	Electricité	557	8 289 000	1 450 275	3 323 567	129%	2,29	1 873 292
	Gaz	59	6 614 463	394 366	1 966 300	399%	4,99	1 571 934
	<b>Total</b>	<b>616</b>	<b>14 903 463</b>	<b>1 844 641</b>	<b>5 289 867</b>	<b>187%</b>	<b>2,87</b>	<b>3 445 226</b>

Si la détente des prix en 2024 est attendue, le prix de l'énergie risque de rester structurellement haut et les mesures, pour en limiter la consommation pour maîtriser le montant des factures plus que jamais nécessaires.

## La loi de finances 2023

Le gouvernement table sur une prévision de croissance de 1 % et une inflation de 4,2 % en 2023.

En 2022 comme en 2023, le déficit public se stabiliserait à 5% du PIB. Le déficit de l'État atteindrait 165 milliards d'euros en 2023 (+7 milliards par rapport au texte initial). Le poids de la dette publique baisserait de 111,6% du PIB en 2022 à 111,2% en 2023.

### Les principales dispositions de la loi de finances :

**Actualisation loi de finances des bases de fiscalité locale :** le mécanisme de calcul prenant en compte l'inflation glissante de novembre à novembre conduit à fixer le taux d'actualisation des bases à 7,1 %, ce qui intéresse la commune concernant les bases de taxe foncière.

### **Amortisseur électricité**

Un dispositif est mis en place pour les collectivités (mais aussi entreprises et associations) qui payent leur électricité plus de 180 euros/MWh. Au-delà de ce seuil de 180 euros/MWh, l'État prend en charge 50 % des surcoûts, et ce, jusqu'à un prix plafond qui a été ramené à 500 euros/MWh. Ce dispositif devrait permettre de réduire de 20 % le montant de la facture totale.

### **DGF**

L'enveloppe totale de la DGF est augmentée de 320 M€. Pour autant, cette augmentation est moindre que l'inflation constatée en 2022. Les dotations de solidarité, dans cette enveloppe sont en progression. La dotation forfaitaire sera, au mieux, stabilisée.

### **Fonds vert**

Un fonds d'accélération écologique, dans les territoires, doté de deux milliards d'euros, aussi appelé "fonds vert", doit venir soutenir les projets de transition écologique des collectivités locales. Ce fonds soutient notamment la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics), l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels) et l'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission). En parallèle, des prêts bonifiés verts pour financer les investissements de la transition sont mis en place.

### **Rappel de la stratégie financière**

La stratégie financière de la commune est percutée par le contexte économique. L'objectif reste un maintien de la capacité d'investissement qui s'inscrit dans un recours mesuré à l'endettement, avec une capacité de désendettement restant en fin de période autour de 8 ans.

Le budget 2023 s'inscrit dans une vision pluriannuelle permettant d'assurer les équilibres financiers tout en permettant la réalisation concrète du projet politique.

Elle s'appuie sur une stabilisation des effectifs RH et une maîtrise du volume de patrimoine entretenu.

Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de maintenir l'équilibre de la section de fonctionnement en faisant des économies conjoncturelles et en poursuivant le travail pour réaliser des économies structurelles. La recherche de financement reste une priorité. Il n'est pas prévu de recours au levier fiscal.

## Les orientations politiques du budget 2023

Le budget 2023 sera donc construit dans un contexte économique et social difficile.

Face à cette situation, nous pourrions renoncer à nos projets qui se traduisent financièrement en charges de fonctionnement ou d'investissement. Nous faisons le choix de maintenir notre ambition pour les Quimpérois et de poursuivre la dynamique portée depuis le début de mandat.

Pour cela, il nous faut trouver un équilibre budgétaire par la réalisation d'économies conjoncturelles pour 2023 et structurelle pour la suite. En effet, nous ne pouvons pas faire porter sur la seule année 2023 l'ensemble des réductions de charges nécessaires à la poursuite de notre plan de développement de la ville.

Ces économies se feront sans renoncer à l'essentiel dans les politiques publiques mises en œuvre.

Le projet municipal qui est la boussole pour l'action de la majorité retient quatre axes à travailler pendant le mandat. Le budget 2023 permettra la poursuite de la mise en œuvre de ce projet.

Le premier de ces axes est une **ville à l'écoute de ses habitants et bienveillante**. Pendant les premières années, nous avons vu les conseils de quartier et les commissions extra-municipales se mettre en place.

En 2022, c'est le budget participatif qui est devenu réalité. Le processus se poursuivra en 2023 avec la phase opérationnelle des projets lauréats en 2022. Cela mobilisera de nouveau les habitants, les élus et les services. Le deuxième appel à projet du budget participatif démarrera en 2023.

La ville bienveillante est celle qui lutte contre les discriminations et en particulier pour avancer vers l'égalité Femmes-Hommes. Au-delà de l'expression de notre intention, nous nous donnerons les moyens pour progresser vers cet objectif. Ainsi nous entrons dans une démarche visant à répondre aux exigences de la norme AFNOR.

Une ville bienveillante c'est également une ville où l'on se sent en sécurité. Ainsi les caméras de vidéo-surveillance seront opérationnelles en 2023 au Braden.

Mais une ville sûre, c'est également la sécurisation des abords des écoles (école St Julien dès ce début d'année). Le schéma directeur fournit un cadre pour progresser.

Le deuxième axe du projet municipal est **une ville responsable et durable**. Les transitions sont au cœur de l'action publique. La crise énergétique nous rappelle notre vulnérabilité sur la question énergétique.

Nous souhaitons en faire une opportunité pour étudier la structure de nos consommations et faire des économies en termes de mégawatts consommés.

La sobriété est le premier des dispositifs à mettre en place, mais le plan d'action sera complété avec des opérations de rénovation énergétique (fin de la rénovation énergétique de l'école de Kervilien, début de celle de l'école de Kerjestin, mise en place d'un contrat de performance énergétique pour le musée...), la poursuite du remplacement des lampes d'éclairage public et le développement d'autoconsommation par la pose de panneaux photovoltaïques (gymnase Pen ar Stang, ombrières au centre technique).

La ville durable se sera également le développement des voies de mobilités actives, en particulier avec le lancement des études de maîtrise d'œuvre pour la voie bidirectionnelle sur les quais de l'Odet.

La végétalisation des cours d'écoles se poursuivra sur 2023 et au moins 750 arbres seront plantés pour célébrer les naissances de Quimpérois et l'aménagement de la gare.

L'atlas de la biodiversité sera complété et la continuité écologique de Steir sera rétabli avec la fin des travaux d'effacement du barrage du moulin au Duc.

Le troisième axe est **la ville solidaire et inclusive**. Les politiques de solidarités sont par nature transversales. Il s'agit bien sûr d'apporter de l'aide à ceux qui sont en précarité sociale, médicale ou sans abri. La solidarité passe aussi par l'accès au service public et améliorer la vie quotidienne des Quimpérois.

Des dispositifs destinés aux enfants et aux familles comme par exemple l'accueil périscolaires ou l'aide aux devoirs y participent aussi. Par ailleurs, au-delà du maintien de la tarification sociale, les tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2022-2023 ne bougeront pas malgré une augmentation des coûts de fabrication des repas de 15%. La démarche villes amies des enfants, entamée en 2022 sera poursuivie.

La solidarité suppose une ville inclusive. Ainsi, la ville investira en 2023 dans un travail visant à rejoindre les préconisations du label ville amie des aînés.

La Ville se donne également des moyens pour mieux intégrer les personnes en situation de handicap avec la première aire de jeux inclusive qui verra le jour en 2023 au Moulin Vert.

Les conseillers numériques poursuivront leurs actions pour rendre les outils numériques accessibles au plus grand nombre.

Les aménagements de l'espace urbain se poursuivront pour que tout le monde ait sa place et soit en sécurité.

Il n'y a pas de solidarité sans égalité. Ainsi la mise en place au niveau communautaire d'une commission égalité, lutte contre les discriminations identifiera des actions concrètes sur Quimper.

Enfin, la poursuite des études pour la construction de l'hôtel des solidarités doit permettre d'aboutir à un outil adapté à toutes les personnes ayant un besoin d'aide.

Une ville solidaire et inclusive doit aussi permettre de pouvoir se loger, quel que soit son niveau de vie. L'équipe municipale continuera à être proactive pour le développement d'offres de logements adaptées à tous.

Le dernier axe est **une ville dynamique et attractive**.

De nombreux projets renforçant l'attractivité ont été lancés : la construction des halles gourmandes dont le processus suit son cours, l'accompagnement par la commune des travaux du PEM, de l'opération Cœur de ville et de l'OPAH-RU ou encore du quartier de l'eau blanche.

Renforcer l'attractivité c'est permettre à ceux qui le souhaitent de trouver un logement sur Quimper. Ainsi, des opérations de renouvellement urbain structurent le projet politique (Ty Bos, Kervilou).

Une ville dynamique et attractive doit également une pluralité des offres culturelles et sportives. Les équipements y participent. Les travaux du théâtre Max Jacob démarreront en 2023. Le tennis-paddle et le skate parc seront livrés.

Nous poursuivrons parallèlement le soutien au tissu associatif, promoteur de créativité et d'animation de la ville. À ce titre, la qualité des animations de fin d'année a été saluée par le niveau de participation exceptionnelle des habitants de Quimper et de sa région. Nous développerons des offres complémentaires à destination des aînés, cela en maîtrisant l'enveloppe budgétaire globale.

La mise en service de l'immeuble de la Providence améliorera la qualité de vie au travail des agents et l'accessibilité du service public.

Le projet politique s'appuie sur des ressources pour le financer et le mettre en œuvre. Un service public de qualité s'appuie sur les services et les agents qui au quotidien déploient et animent l'action publique.

Le travail sur l'organisation a été important ces deux dernières années pour valoriser les agents et réduire les tensions dans l'administration.

La refonte du régime indemnitaire, pour le rendre plus juste et attractif y a contribué, nouveau régime indemnitaire déployé sur 3 ans (50 % de l'écart à la cible en 2022, 25 % de l'écart à la cible en 2023, 100 % de la cible en 2024).

L'effort se poursuit également que ce soit sur contribution à la prévoyance ou la mutuelle.

L'équilibre pluriannuel à assurer pour permettre aussi bien le maintien du service dans le temps que le financement des investissements, nécessite de réinterroger l'organisation et les dispositifs mis en place.

Ce travail d'amélioration continue de l'efficacité et de la qualité du service rendu se poursuivra en 2023.

L'action de la commune de Quimper est complétée par celle de sa communauté d'agglomération Quimper Bretagne Occidentale.

En 2023, la communauté d'agglomération, confrontée elle aussi au phénomène inflationniste et à la hausse du coût de l'énergie, poursuivra la mise en œuvre du projet de territoire.

Ainsi en matière de transition énergétique et écologique, QBO entamera les travaux de dépollution de l'eau blanche et de reconquête des berges de l'Odet.

QBO lancera également cette année l'étude de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un réseau de chaleur sur le quartier de Penhars mais également le projet de ferme solaire à Kerjebel.

2023 verra également la mise en place de la nouvelle politique déchets dont le 3<sup>ème</sup> flux et l'extension des points en apports volontaires.

Avec la mise en place d'un schéma directeur, la politique de l'eau et de l'assainissement se dotera d'un outil de pilotage des investissements en la matière, pour sécuriser le réseau et les pertes de ressources en eau.

La préparation de l'extension du périmètre de la régie, du renouvellement des DSP et du lancement de la DSP seront au cœur des activités de l'EPCI.

Plus globalement, l'action de QBO s'inscrit dans une perspective de transition énergétique et écologique, que ce soit avec la rénovation de la piscine de Kerlan Vihan ou les projets d'extension ou de construction d'équipements dont la grande salle.

En matière de transports urbains, le travail sur le renouvellement de la délégation transports urbains est en cours, qui permet de s'interroger sur le service rendu et d'optimiser le réseau de transports collectifs.

En matière de service public de proximité et de solidarité, au-delà des politiques publiques existantes, il est prévu en matière de petite enfance, l'achat de 10 places supplémentaires en crèche et la poursuite des études destinées à remplacer l'Arche de Noé.

Pour ce qui relève des piscines, 2023 verra l'achèvement de l'extension d'Aquacove et le début des travaux de réhabilitation de Kerlan Vihan.

En matière d'attractivité du territoire, les travaux du PEM se poursuivent, avec la livraison et la mise en service de la passerelle, les travaux sur l'espace public, la gare routière et la gare elle-même.

Les marchés publics de travaux seront lancés pour la construction de la grande salle.

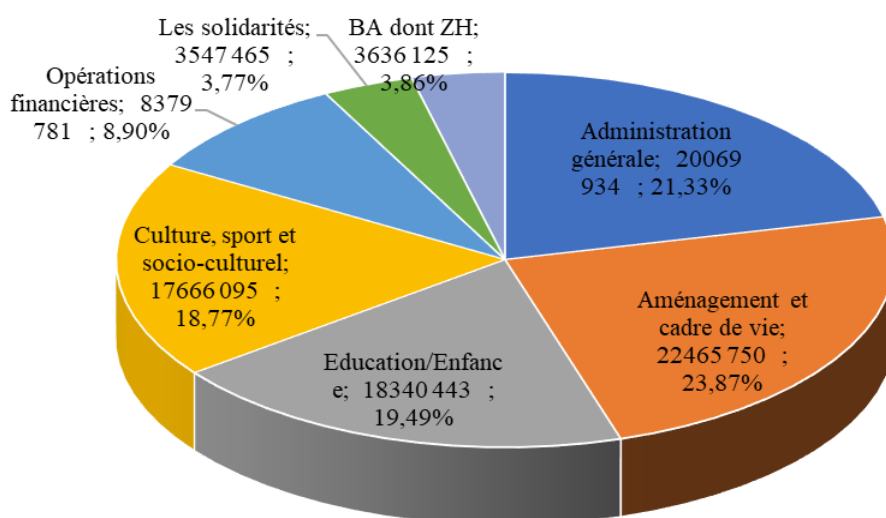
L'accompagnement du monde économique se poursuit, en lien avec la région qui devrait faire évoluer ses critères. Face aux tensions que connaissent les habitants en matière de logement, la politique habitat promeut la construction et la rénovation de logement. Cette politique s'inscrit également dans l'accompagnement à la transition énergétique.



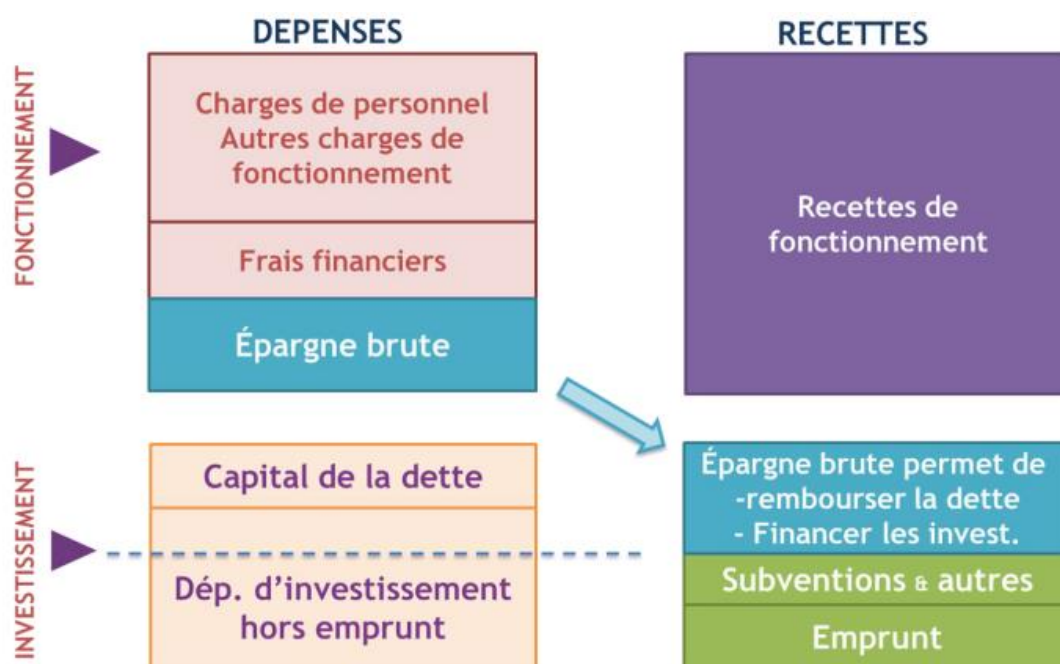
## Le périmètre financier des budgets de la commune

Dépenses réelles nettes		2020	2021	2022	Variation	
					Valeur	%
<b>Budget principal</b>	Dépenses réelles fonctionnement	55 625 242 €	56 683 591 €	58 453 272 €	1 769 681 €	3,12%
	<i>dont subvention au CCAS</i>	<i>2 762 913 €</i>	<i>2 790 500 €</i>	<i>2 815 500 €</i>	25 000 €	0,90%
	<i>Remboursement frais (-)</i>	<i>1 081 889 €</i>	<i>1 338 831 €</i>	<i>1 347 783 €</i>	8 952 €	0,67%
	<i>Personnel AC QCOM (+)</i>	<i>8 604 653 €</i>	<i>8 604 653 €</i>	<i>8 604 653 €</i>	0 €	0,00%
	<i>Dépenses réelles de fonctionnement net</i>	<i>63 148 006 €</i>	<i>63 949 413 €</i>	<i>65 710 142 €</i>	1 760 729 €	2,75%
	Dépenses réelles investissement	18 679 806 €	23 428 337 €	25 676 196 €	2 247 859 €	9,59%
	Dettes	6 112 000 €	6 240 000 €	6 340 000 €	100 000 €	1,60%
<b>Total</b>	<b>87 939 812 €</b>	<b>93 617 750 €</b>	<b>97 726 338 €</b>	4 108 588 €	4,39%	
<b>Zones d'habitat</b>	Dépenses réelles fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	
	Dépenses réelles investissement	5 188 000 €	5 112 225 €	1 700 000 €	-3 412 225 €	-66,75%
	Dettes				0 €	
<b>Total</b>	<b>5 188 000 €</b>	<b>5 112 225 €</b>	<b>1 700 000 €</b>	-3 412 225 €	-66,75%	
<b>Locations et camping municipal</b>	Dépenses réelles fonctionnement	266 859 €	177 853 €	196 885 €	19 032 €	10,70%
	Dépenses réelles investissement	438 000 €	266 000 €	760 000 €	494 000 €	185,71%
	Dettes				0 €	
<b>Total</b>	<b>704 859 €</b>	<b>443 853 €</b>	<b>956 885 €</b>	513 032 €	115,59%	
<b>Parkings en ouvrage</b>	Dépenses réelles fonctionnement	395 182 €	608 072 €	556 340 €	-51 732 €	-8,51%
	Dépenses réelles investissement	930 000 €	885 000 €	422 900 €	-462 100 €	-52,21%
	Dettes				0 €	
<b>Total</b>	<b>1 325 182 €</b>	<b>1 493 072 €</b>	<b>979 240 €</b>	-513 832 €	-34,41%	
<b>Total net avec administration commune</b>	Dépenses réelles nettes de fonctionnement	63 810 047 €	64 735 338 €	66 463 367 €	1 728 029 €	2,67%
	Dépenses réelles investissement	25 235 806 €	29 691 562 €	28 559 096 €	-1 132 466 €	-3,81%
	Dettes	6 112 000 €	6 240 000 €	6 340 000 €	100 000 €	1,60%
	<b>Total des dépenses</b>	<b>95 157 853 €</b>	<b>100 666 900 €</b>	<b>101 362 463 €</b>	695 563 €	0,69%
<b>Total brut hors administration commune</b>	Dépenses réelles brutes de fonctionnement	56 287 283 €	57 469 516 €	59 206 497 €	1 736 981 €	3,02%
	Dépenses réelles investissement	25 235 806 €	29 691 562 €	28 559 096 €	-1 132 466 €	-3,81%
	Dettes	6 112 000 €	6 240 000 €	6 340 000 €	100 000 €	1,60%
	<b>Total des dépenses</b>	<b>87 635 089 €</b>	<b>93 401 078 €</b>	<b>94 105 593 €</b>	704 515 €	0,75%

## La répartition par politique publique



## Rappel du schéma de financement d'un budget du secteur public local



### I - Les éléments de rétrospective

Il s'agit de la rétrospective financière du budget principal.

K€	2020	2021	2022
Produits fonctionnement courant stricts	65 189	67 179	69 768
Impôts et taxes	45 424	47 835	49 768
Contributions directes	40 398	41 662	43 415
Dotation communautaire reçue	0	107	107
Attribution FPIC	0	0	0
Solde impôts et taxes	5 026	6 066	6 246
Dotations et participations	14 797	12 969	13 907
DGF	10 561	10 524	10 663
Fonds de péréquation divers	0	0	0
Compensations fiscales	1 811	1 098	1 213
Compensations pertes de bases	0	0	0
FCTVA fct	0	11	18
Solde participations diverses	2 425	1 336	2 014
Autres produits de fct courant	4 969	6 375	6 093
Produits des services	4 594	5 767	5 598
Produits de gestion	374	608	495
Produits divers d'exploitation	0	0	0
Atténuations de charges	538	536	500
<b>Produits de fonctionnement courant (A)</b>	<b>65 727</b>	<b>67 715</b>	<b>70 268</b>
Produits exceptionnels larges	168	275	180

Produits financiers divers	0	25	7
Produits exceptionnels	168	250	173
<b>Produits de fonctionnement (B)</b>	<b>65 896</b>	<b>67 990</b>	<b>70 448</b>
Charges fonctionnement courant strictes	50 524	52 712	53 618
Charges à caractère général	13 492	14 756	13 699
Charges de personnel	24 055	25 032	26 930
Autres charges de gest <sup>o</sup> courante (yc groupes d'élus)	12 977	12 924	12 989
Autres charges fct courant	0	0	0
Atténuations de produits	352	642	2 103
AC versée	54	308	1 800
Contributions fiscales (FPIC, ...)	251	256	253
Solde atténuations de produits	46	78	50
<b>Charges de fonctionnement courant (C)</b>	<b>50 875</b>	<b>53 354</b>	<b>55 721</b>
<b>EXCEDENT BRUT COURANT (A-C)</b>	<b>14 852</b>	<b>14 361</b>	<b>14 547</b>
Charges exceptionnelles larges	282	215	357
Frais financiers divers	3	1	1
Charges exceptionnelles	279	215	356
<b>Charges de fct. hors intérêts (D)</b>	<b>51 158</b>	<b>53 570</b>	<b>56 077</b>
<b>EPARGNE DE GESTION (B-D)</b>	<b>14 738</b>	<b>14 420</b>	<b>14 371</b>
Intérêts (E)	1 036	905	847
<b>Charges de fonctionnement (F = D+E)</b>	<b>52 193</b>	<b>54 475</b>	<b>56 925</b>
<b>EPARGNE BRUTE (G = B-F)</b>	<b>13 703</b>	<b>13 515</b>	<b>13 524</b>
Capital (H)	5 952	6 092	6 211
<b>EPARGNE NETTE (I = G-H)</b>	<b>7 751</b>	<b>7 423</b>	<b>7 312</b>
Dépenses d'investissement hors dette	15 246	16 771	20 186
Remboursement anticipé	0	0	0
<b>Dép d'inv hors annuité en capital</b>	<b>15 246</b>	<b>16 771</b>	<b>20 186</b>
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>7 751</b>	<b>7 423</b>	<b>7 312</b>
Ressources propres d'inv. (RPI)	4 616	4 756	3 198
Opérations pour compte de tiers (Rec)	0	0	0
Fonds affectés (amendes, ...)	462	206	322
Subventions yc DGE / DETR / DSIL	624	1 459	1 027
Emprunt	3 000	3 000	6 000
Variation de l'excédent global	1 207	74	-2 327
<b>Excédent Global de Clôture (EGC)</b>	<b>987</b>	<b>1 061</b>	<b>-1 266</b>

## II - Approche prospective

### A / L'investissement prévisionnel, la PPI

Synthèse investissement	2023	2024	2025	2026	2027
Dépense directe	33 300 381	35 823 400	34 173 000	34 116 350	21 218 250
Fonds de concours	1 750 500	1 539 000	970 000	867 000	540 000
Mixte	226 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Total dépenses	35 276 881	37 462 400	35 243 000	35 083 350	21 858 250
Subventions	3 178 074	1 602 667	599 071	1 312 985	162 985
Autres recettes	285 000	275 000	275 000	275 000	195 000
FCTVA	5 011 670	5 742 450	5 160 042	5 237 198	3 449 474
Total recettes	8 474 744	7 620 117	6 034 113	6 825 183	3 807 459
Dépenses nettes	26 802 137	29 842 283	29 208 887	28 258 167	18 050 791

Ces investissements comportent des crédits récurrents d'entretien et renouvellement du patrimoine existant, pour une dizaine de millions d'Euros par an et les investissements structurants du projet de mandat.

Parmi ces derniers, conformément à la PPI adoptée en juin 2021, on trouve notamment la rénovation du théâtre Max Jacob, les travaux de la cité sportive de Penvillers, les halles gourmandes, la construction de l'immeuble tertiaire de la Providence, le schéma directeur des écoles, les équipements de proximité en matière sportive, les travaux de voirie permettant la mise en place de la politique des mobilités...

### B/ Politique RH

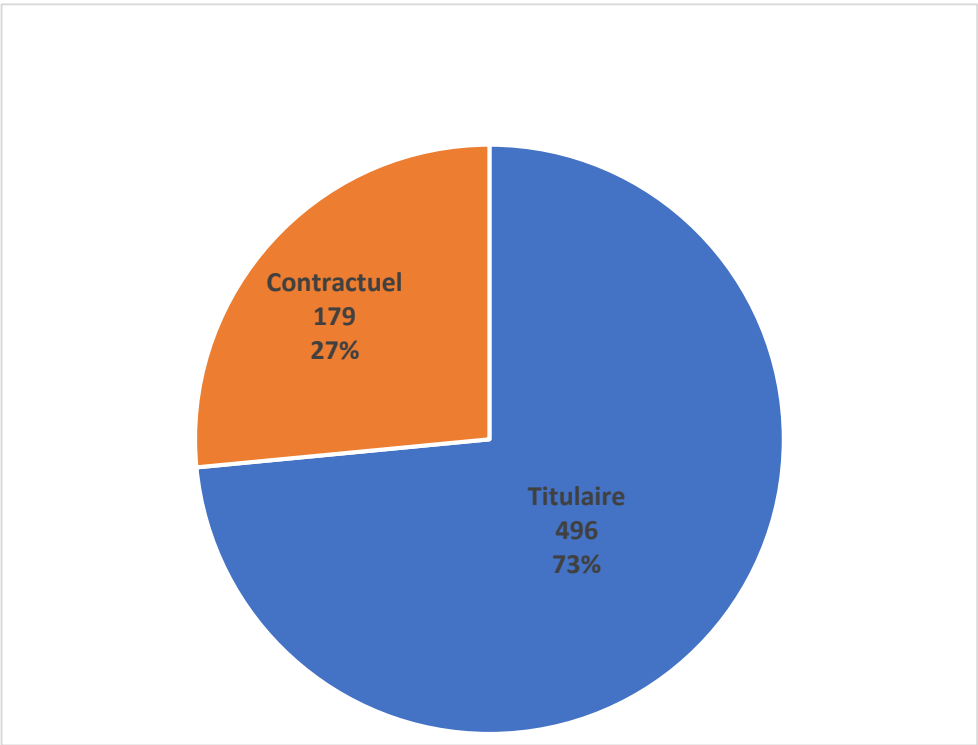
#### Éléments de bilan social :

Les chiffres présentés sont ceux des agents relevant exclusivement de la commune. L'administration commune comporte un peu plus de 300 agents travaillant tant pour QBO que pour la ville. En moyenne, la ville représente environ 60 % du temps de travail de ces agents.

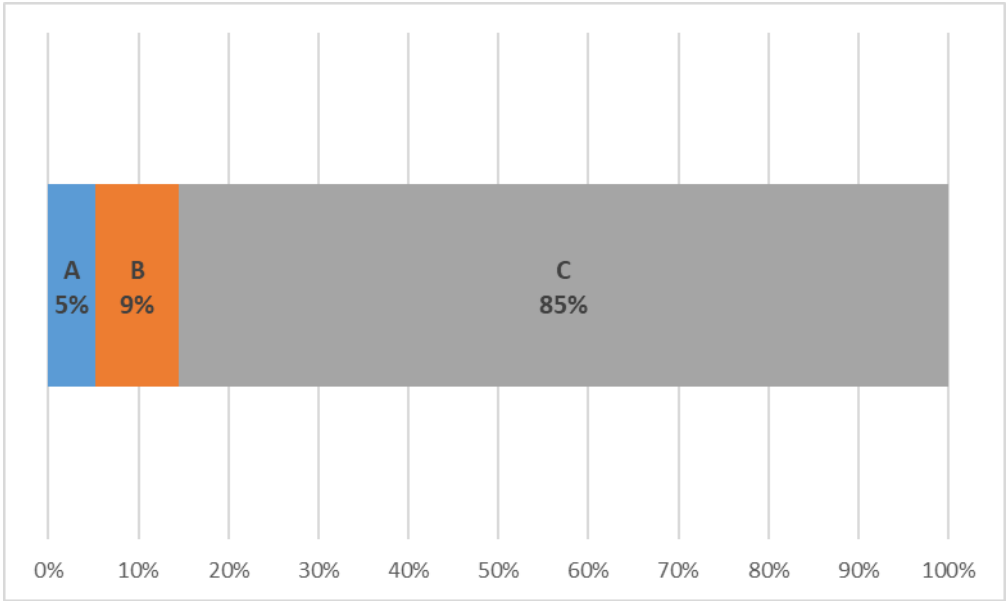
En 2022, la masse salariale de la commune a représenté 26,9 M€. Il convient d'y ajouter les 10,4 M€ versés à l'EPCI au titre de l'administration commune.

#### Répartition des effectifs

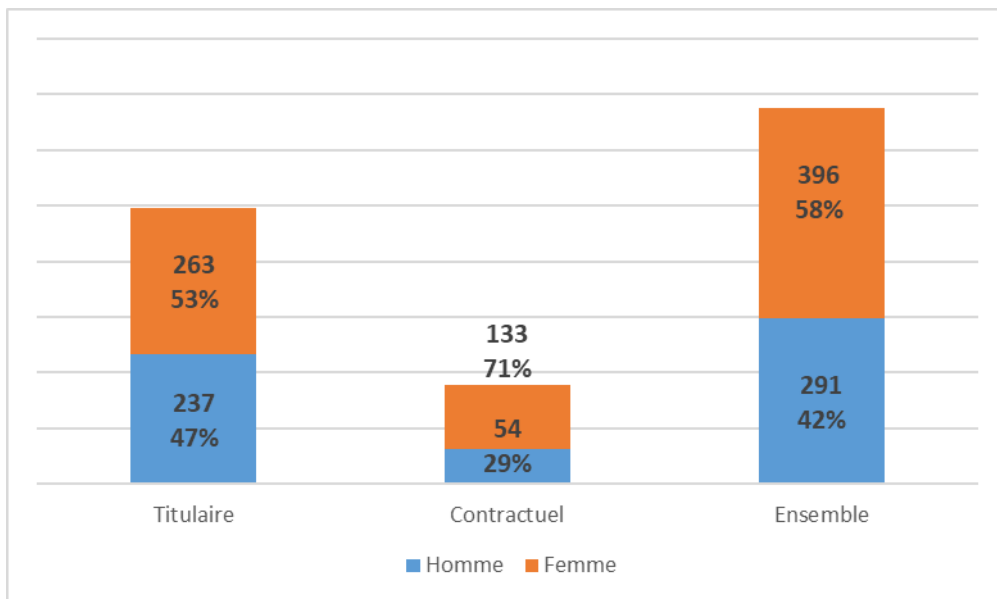
##### Titulaires/contractuels



**Par catégorie**

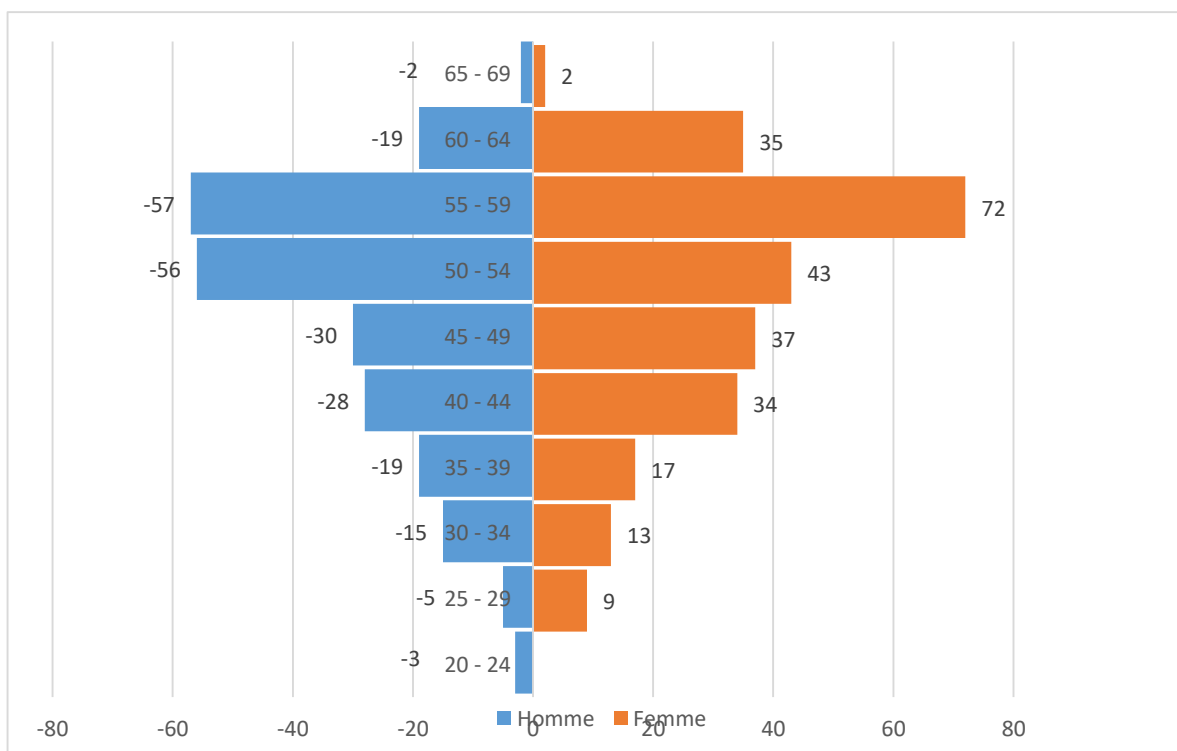


**Par genre**



	Homme	Femme
A	62%	38%
B	61%	39%
C	45%	55%

## Pyramide des âges



En 2023, le budget doit prendre en compte la hausse du point d'indice de 3,5 % en vigueur depuis juillet 2022 (mais non prévue au BP 2022, l'impact est donc année pleine pour 2023), les mesures liées à l'ajustement des grilles de traitement en fonction du relèvement du SMIC, le GVT et la montée en charge du RIFSEEP. L'évolution du chapitre de la masse salariale devrait ainsi se situer autour de + 7 %.

Les effectifs sont stables sur 2023.

L'inflation se poursuivant, la hausse du point d'indice, qui ne constituait qu'un rattrapage partiel est déjà annihilée.

Principales évolutions BP 2023 :

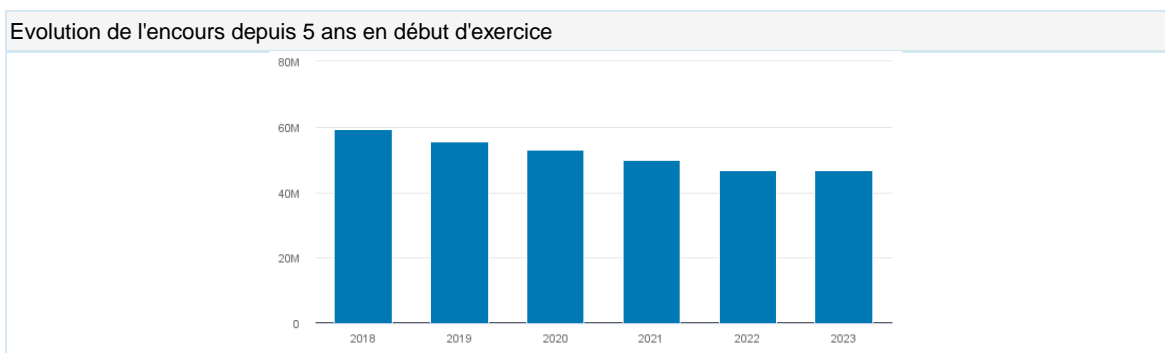
<b>Thématique</b>	<b>somme</b>
AUGMENTATION DU SMIC (agents horaires)	150 515
PRIME PRECARITE NON INTEGREE BP 2022	203 966
PASSAGE DE L'INDICE MAJORE MINI 352	62 189
AVANCEMENTS ECHELONS 2023	88 622
AVANCEMENTS ECHELONS 2022 - EFFET 2023	80 153
GIPA 2023	13 650
COMPENSATION CSG	9 711
AUGMENTATION POINT INDICE +3,5%	700 543
<b>Mesures subies par la commune</b>	<b>1 309 349</b>
RIFSEEP 2023 (25% de l'enveloppe)	125 000
DEPRECARISATIONS (4 agents au 01/09/2022)	40 000
CAP 2023 (6 mois)	31 000
CAP 2022 EFFET 2023 (6 mois)	27 640
AUGMENTATION PARTICIPATION MUTUELLE	1 558
IMPACT RIFSEEP SAISONNIERS	33 067
COTIS CNFPT APPRENTIS	8 036
<b>Mesures décidées par la commune</b>	<b>266 301</b>

## C / Dette

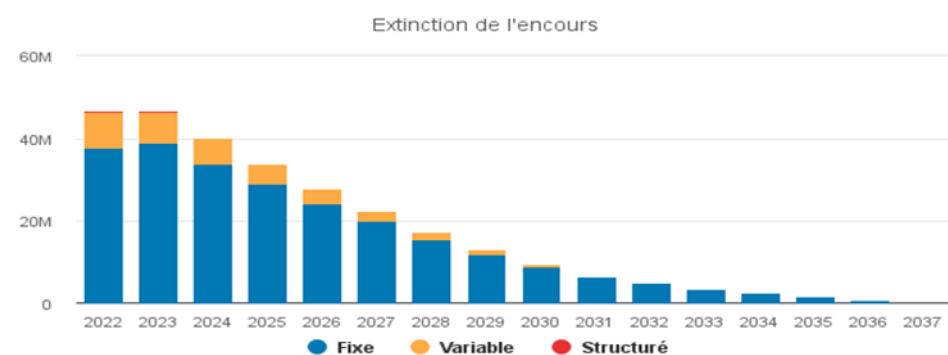
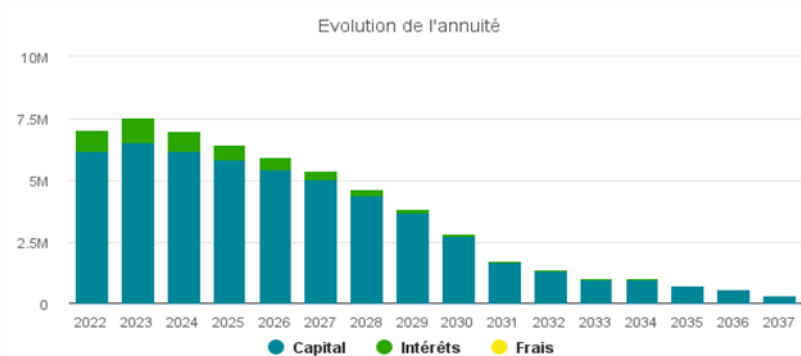
### Encours et annuité au 31 décembre 2022

Caractéristiques de la dette au 31/12/2022	
Encours <b>46 680 012,13</b>	Nombre d'emprunts * <b>24</b>
Taux actuariel * <b>2,08%</b>	Taux moyen de l'exercice <b>1,76%</b>
<i>* tirages futurs compris</i>	

Charges financières en 2022	
Annuité <b>7 060 727,64</b>	Amortissement <b>6 209 514,06</b>
Remboursement anticipé avec flux <b>0,00</b>	Remboursement anticipé sans flux <b>0,00</b>
Intérêts emprunts <b>847 213,58</b>	ICNE <b>235 834,40</b>

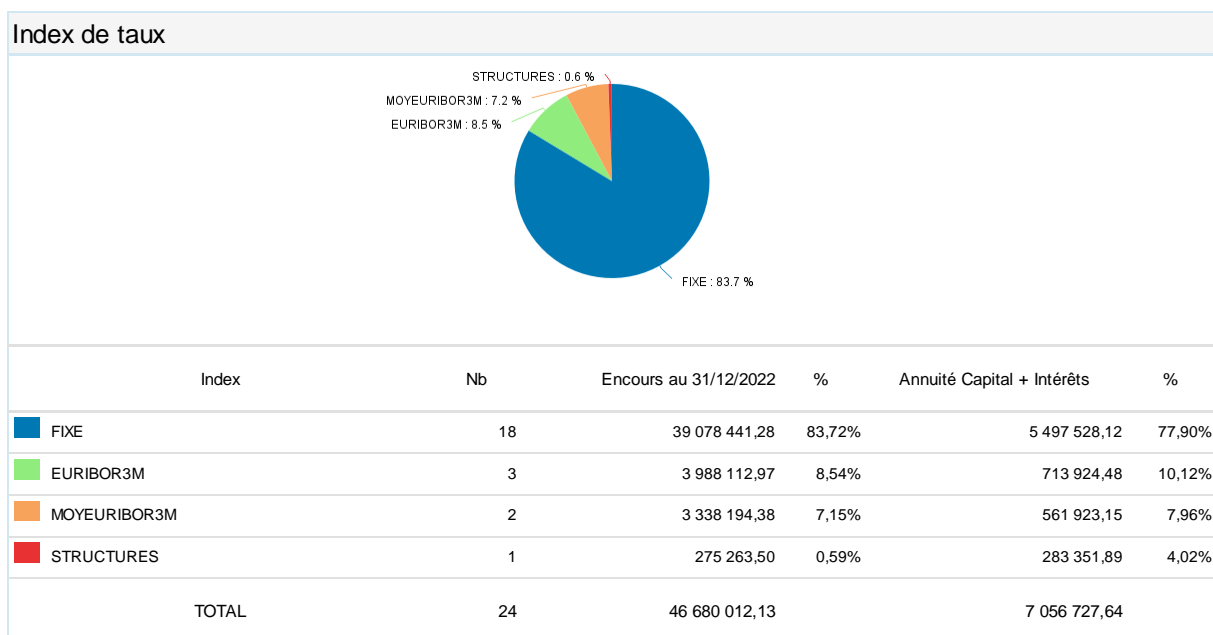


### Évolution de l'annuité et de l'encours

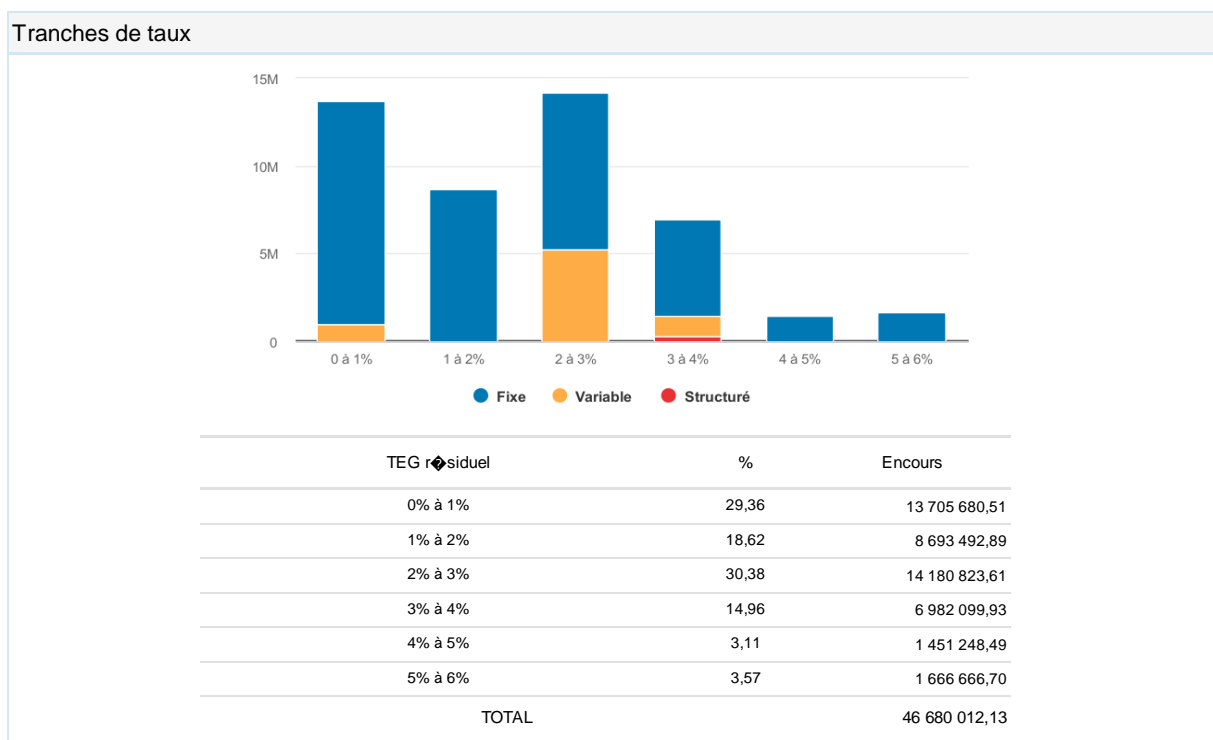




## Index de taux

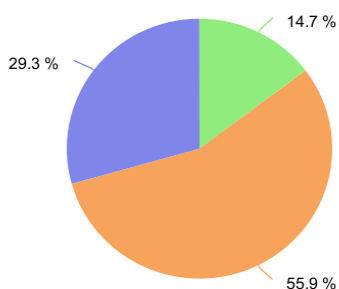


## Coût des emprunts



## Durée de vie résiduelle

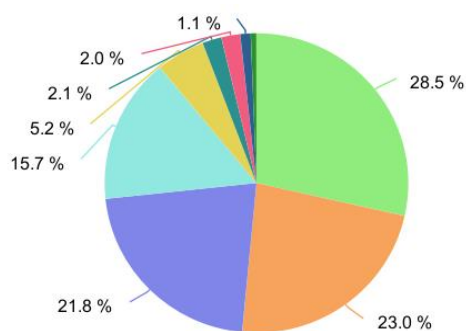
### Répartition par durée résiduelle



Durée résiduelle	Montant
< 5 ans	6 867 983,94
5 - 10 ans	26 112 028,18
10 - 20 ans	13 700 000,01
<b>TOTAL</b>	<b>46 680 012,13</b>

## Origine des prêteurs

### Prêteurs



Prêteur	Notation MOODYS	%	Montant
ARKEA Banque Entreprises et institutionnels	-	28,53	13 318 678,16
Caisse d'Epargne	-	22,98	10 724 979,11
La Banque Postale	-	21,81	10 179 098,18
Caisse Régionale de Crédit Agricole	-	15,72	7 338 194,38
Société Générale	-	5,20	2 427 030,04
Banque de Financement et de Trésorerie	-	2,05	957 020,00
Crédit Coopératif	-	2,01	938 629,71
Caisse des Dépôts et Consignations	-	1,12	521 119,05
Dexia Crédit Local	-	0,59	275 263,50
<b>TOTAL</b>			<b>46 680 012,13</b>

Exemple écart emprunt 0,75 % et 3 %.

La commune de Quimper est raisonnablement endettée. Le levier de la dette peut être utilisée pour financer les investissements structurants, qui profiteront à plusieurs générations d'usagers et contribuables.

Par ailleurs, la hausse des taux a un effet immédiat sur la charge des intérêts de la dette. Fin 2021, début 2022, la commune pouvait emprunter sur des taux de 0.75 %/an sur 15 ans auprès des banques. La remontée des taux rapide de l'année 2023 conduit aujourd'hui à emprunter à des taux de 3 % à 15 ans.

Les conséquences sont importantes. Par exemple, sur un emprunt de 10 M€ sur 15 ans, le montant des intérêts sur la vie du contrat est de 576 K€ à 0,75 % et de 2,43 M€ à 3 %.

### **III - Le cadre budgétaire de 2023**

Les hypothèses de construction du budget 2023 ont intégré les hausses du coût de l'énergie, l'inflation et les mesures nationales relatives au déroulement des carrières des agents.

Elles s'appuient sur trois leviers principaux :

- une recherche d'économies en dépenses de fonctionnement ;
- une recherche de financement qui d'une part s'appuie sur l'adaptation de la grille tarifaire des services (en fonctionnement) et d'autre part sur la recherche de financements extérieurs (subventions en investissement) ;
- une dégradation conjoncturelle de l'épargne de gestion.

D'autres mesures structurelles auront vocation à se déployer sur l'année 2023 et les suivantes et notamment l'optimisation des bases de fiscalité, la poursuite des économies d'énergie par les travaux de rénovation thermique, l'interrogation sur l'efficacité des dispositifs des politiques publiques.

Face au choc budgétaire, le budget a été construit en préservant au maximum l'épargne brute, d'un montant de 9,5 M€ en 2022, pour permettre de poursuivre le financement de la PPI. Si un prélèvement sur cette épargne est nécessaire en 2023, la cible de prélèvement maximal se situe dans une fourchette comprise entre 1 et 1,3 M€. Si les recettes devaient progresser d'un taux compris entre 6 et 7 %, la stratégie a conduit à distinguer les dépenses incompressibles du reste.

## **1- Évolution des recettes de fonctionnement**

### **a. Fiscalité**

#### **Taxe foncière**

En 2022, le produit de la taxe foncière perçu s'est élevé à 41,54 M€ L'actualisation prévue à la loi de finances permet d'assurer une hausse du produit d'un peu plus de 7 % (près de 3 M€).

Le taux de fiscalité de 37,20 % en 2022 restera identique en 2023.

## **TH**

La commune continue de percevoir la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Elle a perçu 1,39 M€ en 2022.

L'actualisation des bases prévue par la loi de finances permettrait une évolution de 7 % du produit.

## **Droits de mutation**

Le produit des droits de mutation a été particulièrement élevé en 2022 (3,8 M€). Une décélération s'est néanmoins produite sur le deuxième semestre, avec un volume de transaction en baisse et des prix stables. Entre une offre moins importante et des conditions d'accès au crédit plus complexe, cette décélération devrait se poursuivre sur 2023. Le montant prévisionnel des droits de mutation est donc aujourd'hui inscrit dans une cible d'environ 2,8 M€.

## **Taxe électricité**

La taxe sur l'électricité est assise sur la consommation d'électricité. Les plans de sobriété énergétiques conduisent à une réduction de cette consommation et par voie de conséquence à un repli de ce produit qui s'est élevé en 2022 à 1,39 M€.

## **TLPE**

La taxe locale sur la publicité extérieure a généré 715 K€ en 2022. Il est prévu une stabilité de cette ressource.

## **Compensations fiscales**

Les compensations fiscales portent plus particulièrement sur des bases de taxe foncières, elles se sont élevées à 1,213 M€ en 2022, les prévisions les conduiraient à 1,293 M€ en 2023.

## **DSC**

Le montant de la dotation de solidarité communautaire de 107 K€ sera inchangé en 2023.

### **b. DGF**

La DGF est composée pour la commune de Quimper de deux parts, la dotation forfaitaire et la dotation de solidarité urbaine.

Le montant de la dotation forfaitaire en 2022 a été de 8,056 M€. Ce montant devrait être identique.

La DSU devrait progresser pour passer de 1,354 M€ en 2022 à 1,4 M€ en 2023.

### **c. Tarification et autres recettes**

Le montant des subventions perçues est d'environ 2 M€, elles sont constituées majoritairement des concours de la CAF. Ce montant devrait être stable en 2023.

5,59 M€ produits des services ont été perçus en 2022, la révision de la grille tarifaire devrait générer un produit de 5,9 M€, tout en ayant distingué selon les services produits. Ainsi l'accès aux activités périscolaires et aux restaurants scolaires a été préservé de ces hausses de tarifs.

## **2 – Évolution des dépenses**

Le total des dépenses réelles de fonctionnement sur le BP 2022 s'élevait à 56 563 K€.

Il a été distingué les dépenses contraintes et/ou sanctuarisées et les autres dépenses. C'est sur ces dernières qu'il a été demandé de faire un effort de gestion, tout en travaillant à un plan de sobriété énergétique global pour contenir la hausse des prix de l'énergie.

Pour déterminer le périmètre financier des économies à réaliser, les dépenses rigides suivantes ont été exclues :

- achats alimentaires (restauration scolaire) ;
- fluides ;
- impôts ;
- charges de personnel ;
- subvention solidarités (CCAS principalement) et écoles privées.

Sur les 56,56 M€ de dépenses de fonctionnement en 2022, elles représentent 37,54 M€. Les marges de manœuvre, si elles ne sont pas inexistantes sur ces dépenses, restent néanmoins très limitées.

La recherche d'économies a donc plus particulièrement porté sur les 19,012 M€ restants.

Un objectif de 500 K€ d'économies a été posé.

Afin de limiter les effets de la hausse de la facture énergétique, un plan de sobriété énergétique a été mis en place, conduisant à :

- abaisser les températures de consigne des bâtiments administratifs, des équipements sportifs, culturels et scolaires ;
- avancer l'heure d'extinction nocturne de minuit à 22 h de l'éclairage public (dans les zones concernées par cette extinction).

## **3 – Évolution des soldes de gestion**

L'ensemble des mesures permet d'absorber en partie le choc budgétaire et de limiter le prélèvement sur l'épargne de gestion pour permettre le financement pluriannuel du projet de mandat, tant en fonctionnement qu'en investissement inclus dans la PPI.

#### 4 – Investissement prévisionnel

Synthèse investissement	2023
Dépense directe	33 300 381
Fonds de concours	1 750 500
Mixte	226 000
<b>Total dépenses</b>	<b>35 276 881</b>
Subventions	3 178 074
Autres recettes	285 000
FCTVA	5 011 670
<b>Total recettes</b>	<b>8 474 744</b>
<b>Dépenses nettes</b>	<b>26 802 137</b>

Les budgets annexes quant à eux, ne connaissent pas d'évolutions notables. Il convient néanmoins de noter les travaux sur le centre de traitement de l'air du théâtre de Cornouaille et la révision de la politique tarifaire liée à l'inflation.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adopter la présente délibération actant de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour 2023 et de l'existence du rapport visé à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales sur la base duquel s'est tenu ce débat.